

Pour vous : le mot de la Fondatrice

Pourquoi avoir, en 1999, créé A SA VIE à La Roche-Posay ? Parce que certains accidents de la vie qui frappent les enfants (tels que les brûlures ou certaines affections graves à retentissement dermatologique) nécessitent une **cure thermale adaptée** à la Roche-Posay, mais que ces enfants ne peuvent pas toujours en bénéficier, faute d'accompagnement possible, ou encore en raison de difficultés matérielles familiales. Et aussi, plus généralement, parce que des **enfants souffrant de pathologies graves** diverses peuvent avoir besoin d'un accompagnement et d'une aide.

A SA VIE, reconnue d'Utilité Publique depuis plus de trois ans, a pour vocation d'aider ces enfants à pouvoir se faire soigner, et de les accompagner avant, pendant et après leur cure. Et cela, grâce à une **structure d'accueil à La Roche-Posay**, qui les encadre et leur propose diverses activités, et grâce à un réseau de correspondants qui animent ses **antennes régionales**. Mais aussi avec l'aide de nombreux **bénévoles et donateurs**, au-delà des soutiens institutionnels publics et privés, et de ceux des partenaires d'A SA VIE.

Si un enfant doit venir en cure, si un enfant souffrant doit bénéficier d'un suivi quotidien (le vôtre ?) et que ses parents doivent faire face aux difficultés de la vie, sachez que **l'Association A SA VIE mettra tout en œuvre**, dans la mesure de ses moyens, pour les écouter, les aider, et les accompagner.

Et si votre **générosité** vous amène à vous demander comment aider tous ces enfants, croyez que **chacun de vos gestes sera utile et bienvenu**, qu'il s'agisse d'un don, ou d'un peu de temps offert en rejoignant nos bénévoles, qui seront heureux de partager votre disponibilité et vos compétences.

D'avance, pour tous ces enfants et leurs familles, **un très grand merci !**

Sylvie Martinet

Nos partenaires

- 450 adhérents et donateurs
- les institutions (Etat, Collectivités locales, départementales, régionales)
- les partenaires privés
- les associations solidaires

Nos antennes régionales d'appui

POITOU-CHARENTES :

Sylvie Martinet, fondatrice

Membre associé de la Société Française d'Etude et de Traitement des Brûlures

18, boulevard Victor Hugo 86270 La Roche-Posay

Tél. 06 78 89 15 30 - 05 49 93 17 77

sylvmartinet@aol.com

assoc.asavie@orange.fr

AQUITAINE :

Corinne SMET - St-Paul-lès-Dax (40)

Tél. 05 58 89 99 06 - 06 77 48 09 97

LOT ET GARONNE :

Nathalie BARBOSA - St-Etienne-de-Fougères (47)

Tél. 05 53 41 96 71 - 06 19 27 37 65

SUD-EST :

Andrée MOLINA - Saint-Ayulf (83)

Tél. 04 94 52 73 73 - 06 85 39 54 95

PARIS - ÎLE-DE-FRANCE :

Nadège DUBOIS - Hermes (60)

Tél. 03 44 07 12 90 - 06 79 28 08 36

NORD :

Claudine BOURGEOIS - Avesnes-sur-Helpe (59)

Tél. 03 27 61 02 72



A SA VIE « Aide à la Vie »

Association à but non lucratif n° 0861003639

Reconnue d'Utilité Publique
par décret du 10 février 2010, publié au
Journal Officiel du 12 février 2010

Sous la présidence de Sylvie MARTINET

*Pour soutenir les Enfants Malades
victimes de brûlures,
ou atteints de pathologies graves*

18, Boulevard Victor Hugo
86270 – La Roche-Posay
Tél. 06 78 89 15 30
Tél. 05 49 93 17 77

www.asavie.org

assoc.asavie@orange.fr

Ce que vous propose A SA VIE

L'accompagnement personnalisé



Vous pouvez être accueilli(e), écouté(e) et accompagné(e) à la permanence de La Roche-Posay ou à l'annexe d'Availles-en-Châtellerauld ou à votre domicile si nécessaire, par une équipe expérimentée et coordonnée (écoutants bénévoles, psychothérapeutes, conseillers...) pour vous permettre de vous exprimer, prendre un temps de pause et de répit, retrouver confiance, reconstruire votre capacité d'initiative ou d'autonomie, vous informer et vous guider dans vos démarches.

Les activités socio-culturelles



Des ateliers de loisirs créatifs (découverte du pastel, de la calligraphie), des sorties-découverte (karting, pêche, modélisme), destinés aux enfants de 6 à 12 ans, et adaptés au handicap ou à la maladie, accessibles également aux enfants bien portants, encadrés par **Tiffany Schulz, coordinatrice**, moniteur éducateur et/ou par des animateurs BAF (Brevet aux aptitudes et aux fonctions d'animateur), vous sont proposés :
Les Mardi, Mercredi et Jeudi de 14 h à 17 h
Sur réservation et inscription
Cotisation annuelle : 8 € par enfant
Coût : 2 € ou 5 € pour les sorties, le pastel, la calligraphie ou tout autre stage (matériel fourni)

L'aide financière



Vous pouvez bénéficier, dans la limite de 200 € par an et sous condition de ressources et d'un besoin avéré :

- d'une aide au logement pendant la cure thermale
- d'une aide pour des soins ou du matériel paramédical non totalement remboursés par les organismes sociaux.

La convivialité, le partage



Afin de collecter des fonds associatifs et vous offrir plus de bonheur et d'échanges, A SA VIE organise des manifestations :

soirées caritatives, spectacles, tombolas, expositions-ventes d'œuvres.

Des collectes de matériel paramédical, de matières premières pour les ateliers : papiers, crayons, timbres-poste, livres, etc. ont lieu toute l'année.

Quelques réalisations d'A SA VIE

- déjà 300 personnes écoutées et accompagnées
- 650 enfants accueillis en activités de loisirs
- plus de 1500 familles aidées financièrement depuis 1999 (17 000 €/an)

Comment pouvez-vous devenir un maillon de la chaîne de solidarité de L'Association A SA VIE « Aide à la Vie » ?

Par votre adhésion et votre soutien !

Plusieurs possibilités vous sont offertes (Cocher la ou les cases correspondantes)

Date : _____

- Adhésion annuelle : 20 €
 Adhésion enfant : 8 €
 Je fais un don de _____ € (*)
 Je souhaite être partenaire de vos projets (préciser) _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

(*) Tous vos dons, legs, ou encore mécénats d'entreprise et mise à disposition de compétences bénéficient d'une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable des particuliers (article 200 du Code Général des Impôts) ou d'une réduction de 60 % dans la limite de 0,5 % du C.A. pour les entreprises (article 238 bis du Code Général des Impôts).

Un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre soutien.